

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04735
Numéro SIREN : 813 208 048
Nom ou dénomination : SF INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002304

COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise : Société SF INVESTISSEMENTS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 12 B Rue Louis Maynard

69100 VILLEURBANNE

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

8 1 3 2 0 8 0 4 8 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 0 0 6 2 0 2 0		3 0 0 6 2 0 1 9		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			13 404	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	273 390	CV	273 390	273 390		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
	TOTAL (II)	BJ	273 390	BK	273 390	286 794		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	57 000	BY	57 000	48 000	
	Autres créances (3)	BZ	200 536	CA	5 500	195 036	184 274	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	78 912	CG	78 912	4 272		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	336 448	CK	5 500	330 948	236 546	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	609 838	1A	5 500	604 338	523 340	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks		Créances		

Désignation de l'entreprise		Société SF INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.05. 000)	DA	105 000	105 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 500	10 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	164 324	70 342	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	115 165	93 982	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	394 989	279 824
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38 601	49 486	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	76 740	99 458	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 289	5 508	
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 719	73 965	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		15 100	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	209 349	243 516	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	604 338	523 340	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	181 526	208 696		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		Société SF INVESTISSEMENTS				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	140 000	FH		FI	140 000
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	140 000	FK		FL	140 000
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 800	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	142 801
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 604	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 364	
	Salaires et traitements*					FY	76 700	
	Charges sociales (10)					FZ	33 649	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	2 653	
						GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC		
		Autres charges (12)			GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	11
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	120 981
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	21 819	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	42 989	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	103 518	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM	3 200	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	106 718	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	8 700	
	Différences négatives de change					GR	1 455	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	1 455	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	105 263	
						GW	127 082	
							108 832	

Désignation de l'entreprise		Société SF INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	184	156	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 720		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 904	156	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 381	1 270	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 951	12 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 332	13 270	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(428)	(13 114)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 489	1 736	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	264 423	235 150	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	149 258	141 168	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	115 165	93 982	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	103 518	77 992	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		1 392	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 800		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		15 332		14 904	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe Comptable

———— SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE A L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ————

LYON (SIÈGE SOCIAL)
22, rue Bellecordière
69002 LYON

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
4, rue Jean Vatout
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

ANNECY
4, avenue de Thônes
74000 ANNECY

Société par Action Simplifiée au capital de 15 000 € - 537 840 308 R.C.S. LYON - Code NAF : 6920Z - N° TVA Intracom : FR 44 537840308

Tél. : 04 78 37 00 77 - Fax : 09 70 63 28 64 - Email : contact@exinco.fr

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 604 337.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 140 000.03 Euros et dégageant un bénéfice de 115 164.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration Fiscale :

Depuis le 1er juillet 2016, la société SF INVESTISSEMENTS a opté pour le régime d'intégration fiscale. La société SF INVESTISSEMENTS est Mère et Tête de groupe.

Liste des sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale :

- SAS 360 MAKER
- SAS SF INVESTISSEMENTS

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	18 800		
TOTAL	18 800		
Autres participations	276 590		
TOTAL	276 590		
TOTAL GENERAL	295 390		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		18 800		
TOTAL		18 800		
Autres participations		3 200	273 390	273 390
TOTAL		3 200	273 390	273 390
TOTAL GENERAL		22 000	273 390	273 390

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	5 396	2 653	8 049	
TOTAL	5 396	2 653	8 049	
TOTAL GENERAL	5 396	2 653	8 049	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 653				
TOTAL	2 653				
TOTAL GENERAL	2 653				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 200		3 200		
Autres provisions pour dépréciation	5 500				5 500
TOTAL	8 700		3 200		5 500
TOTAL GENERAL	8 700		3 200		5 500
Dont dotations et reprises financières			3 200		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	57 000	57 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	874	874	
Groupe et associés	199 283	199 283	
Débiteurs divers	378	378	
TOTAL	257 536	257 536	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	141	141		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	38 460	10 638	27 823	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 289	5 289		
Personnel et comptes rattachés	22 913	22 913		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 849	12 849		
Impôts sur les bénéfices	32 190	32 190		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 410	19 410		
Autres impôts taxes et assimilés	1 357	1 357		
Groupe et associés	76 740	76 740		
TOTAL	209 349	181 526	27 823	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 817			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	75 306			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Action	10.0000	10 500			10 500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 500
Total	28 500

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141
Emprunts et dettes financières diverses	1 434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 289
Dettes fiscales et sociales	29 185
Total	36 049

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 455	106 718
Dont entreprises liées		103 518

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		12 000
Abandon du compte courant Défi d'Hommes sur l'exercice clos le 30 juin 2019 avec clause de retour à meilleure fortune	12 000	
Total (1)		12 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL 360 MAKER	530 504	100.00	179 569
- SCI FS IMMOBILIERS	22 226	98.00	13 974
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SF INVESTISSEMENTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 105 000 €
SIEGE SOCIAL : 12 BIS, RUE LOUIS MAYNARD
69100 VILLEURBANNE

813 208 048 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 31 DECEMBRE 2020**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

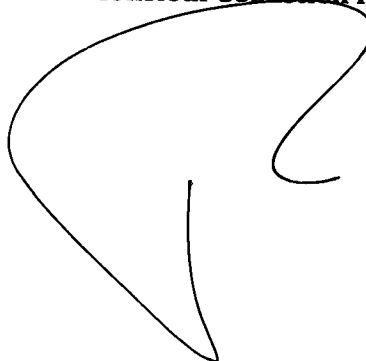
TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 115 165 €, décide de l'affecter d'affecter en totalité au poste Autres réserves qui sera ainsi porté de 164 324 € à 279 489 €.

L'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices antérieurs.

Certifié conforme

La Présidence
Monsieur Sébastien FALLECKER





Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de la Région Rhône-Alpes
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SF INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée

12 B, rue Louis Maynard
69100 Villeurbanne

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

COPIE CERTIFIEE CONFORME

SF INVESTISSEMENTS
Société par Actions Simplifiée

12 B ? RUE Louis Maynard
69100 VILLEURBANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SAS SF Investissements, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;

3. IUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES D'AUDIT

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilité de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,

il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Lyon, le 14 décembre 2020

CLGO CONSULTANTS
Compagnie Régionale de Lyon

Jean-Louis GOUNON

CLGO CONSULTANTS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
112 rue Garibaldi
69006 LYON